



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 15 décembre 2020]

Date de la convocation

9 décembre 2020

Date d'affichage

16 décembre 2020

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 31

Procurations : 1

Votants : 32

Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO *Maires Adjointes*, Anne DUBIER, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Lahcene BAAZIZ, Martine MOSTARDI, Monique GUILLE, Martine VIOLETTE, Laurent SQUASSINA, Philippe ISSARD, Isabelle BEAUVAIS, Thierry BODDI, Christel PALIS, David AMALRIC, Daniel RIBES, Arnaud ELGOYHEN, Corinne DARMANI, Gabriel CARRAMUSA, Jean BATAILLOU, Agnès MERONI, Jean-Marc AGUERRE, Dominique BOYER, *Conseillers*

Absents et représentés : Alice GAUTREAU

Absents : Thomas DOMENECH

N° 205/ 2020

Secrétaire de séance : Eric PILUDU

OBJET DE DELIBERATION : Projet de rénovation de l'avenue Foch : approbation de la convention d'accompagnement et d'aide à la décision publique entre la Ville et le CAUE

Tel que présenté en Commission « Urbanisme » et « Travaux », la municipalité envisage d'engager une réflexion sur la rénovation de l'Avenue Foch.

Axe majeur d'entrée Nord/Est de Gaillac, l'Avenue Foch dessert et jalonne de l'habitat, des équipements publics et commerciaux et des activités tertiaires depuis le centre-ville jusqu'au stade Laborie.

Voie très minérale dont la chaussée vieillissante n'est plus calibrée pour son usage actuel, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'envisager une rénovation qualitative et durable de cette avenue, avec pour objectif :

- Moderniser, embellir et adapter cette avenue aux usages actuels
- Dynamiser cette entrée de Gaillac et valoriser les enseignes commerciales
- Intégrer la mobilité active
- Végétaliser, créer des îlots de fraîcheur

La chaussée étant propriété départementale, la Ville de Gaillac a fait savoir au conseil départemental son souhait de rénover, à moyen terme, cette avenue.

Afin d'anticiper et préparer un futur accord partenarial et la programmation de ces travaux, la municipalité souhaite amorcer un travail sur la définition du cahier des charges de cette rénovation. Pour cela et afin d'obtenir une approche à la fois urbaine et paysagère, Madame le Maire propose au Conseil Municipal l'appui du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) dans le cadre d'une convention d'accompagnement et d'aide à la décision publique (cf. Annexe)

L'accompagnement technique du CAUE comprend deux phases :

Phase 1 :

Un diagnostic urbain et paysager élargi, avec la prise en compte des différents secteurs juxtaposés, des déplacements urbains d'un secteur à l'autre, des pôles existants et à venir, des friches qui jalonnent cette avenue.

Le diagnostic permettra de dégager les principaux enjeux urbains et paysagers, à court, moyen et long terme.

Phase 2 :

Différents scénarios seront proposés, phasés et chiffrés. Ils permettront d'apporter aux élus les éléments d'aide à la réflexion pour guider leurs choix d'aménagement, et réaliser le programme de la consultation.

Le CAUE pourra, à l'issue de cette réflexion, accompagner les élus dans le choix de la maîtrise d'œuvre.

Cet accompagnement se fera à la demande de la commune.

La contribution forfaitaire pour cet accompagnement est fixée à 4000 € HT.

Considérant les éléments ci-avant exposés, Madame le Maire propose au conseil municipal de :

- Demander au CAUE de lancer la mission d'accompagnement pour le projet de rénovation de l'Avenue Foch
- D'approuver la convention entre le CAUE et la Ville de Gaillac pour organiser les modalités de la mission d'accompagnement et d'aide à la décision publique.

1 annexe

VOTE : à l'unanimité des membres présents

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ACCEPTE de demander au CAUE de lancer la mission d'accompagnement pour le projet de rénovation de l'Avenue Foch,

APPROUVE la convention entre le CAUE et la Ville de Gaillac pour organiser les modalités de la mission d'accompagnement et d'aide à la décision publique,

DONNE POUVOIR à Madame Le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Fait à Gaillac le 16 décembre 2020